



## **PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 30 septembre 2021 à 18 h 00 à l'espace « Pierry BELLE » à Bourdeaux**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39**

**Nombre de conseillers présents : 29**

**Nombre de procurations : 8**

**Absents et excusés : 2**

**Étaient présents :**

**Mesdames :** C. MOULIN; L. GIRARD; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE;  
F. CHAPUS ; N. SYLVESTRE.

**Messieurs :** ARNAUD D; E. BOUVIER; T. DIDIER; M. BELLE; P. REYNAUD; J-P. FABRE; L. VINCENT; M.  
EBERHARD; F. STEINE ; P. BERRARD; M. ROUSSET; Y. MAGNIN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS;  
M. LIOTARD; J-P. LEYDIER; P. MOSSAZ; F. MUCKE; S. TERROT; J-F. POISSON; A. JEUNE.

**Étaient absents et avaient donné pouvoir:**

M. GLAYSE Jacques (pouvoir à Mme MARTIN Marion)

M. DELPAL Bernard (pouvoir à M. MAGNIN Yves)

Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)

Mme MIANI Magali (pouvoir à M. EBERHARD Marc)

M. BARBE Marc-André (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. LEYDIER Jean-Pierre)

M. BENOIT Patrice (pouvoir à M. MOSSAZ Pierre)

M. BUSSAT Christian (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)

**Étaient absents et excusés :** M. LÉOPOLD Gaël ; M. BOMPARD Guy.

### **1 - Ouverture de la séance**

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à T. DIDIER maire de Bourdeaux. Il souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il informe de l'avancement des travaux en cours sur la commune : commencement du terrassement pour le projet intergénérationnel des Lavandes, rénovation de la piscine municipale pour une mise en conformité et prochainement ravalement de la façade de la mairie.

F. SIMIAN accueille une nouvelle conseillère communautaire, suite à la démission de P. VIGNON, élue à Dieulefit : M. MARTIN.

F. SIMIAN remercie la présence de V. FRAYSSE notre CDL.

La Présidente procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint le conseil pourra délibérer valablement.

### **2 - Approbations des procès-verbaux du 10.06.2021 et 24.06.2021**

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant les procès-verbaux du 10.06.2021 et 24.06.2021.

Le procès-verbal du 10 juin est approuvé à la majorité (1 abstention : M. ROUSSET) des conseillers communautaires présents.

Le procès-verbal du 24 juin est approuvé à la majorité (3 abstentions : M. ROUSSET, Y. MAGNIN et F. MUCKE) des conseillers communautaires présents

Arrivées de C. MOULIN et E. BOUVIER à 18h10, J-P. FABRE à 18h25 et P. BERRARD à 18h35.

### **3 - Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat ».**

Geneviève MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat", expose 2 points :

- PLH : dernièrement une rencontre s'est tenue avec les maires (7 présents) et les bailleurs sociaux (DAH et SDH) pour effectuer un point sur l'habitat (projets en cours, besoins des communes) ;
- Est prévue une rencontre avec SOLiHA pour suivre le cahier des charges du Programme d'Intérêt Général (PIG) afin d'établir un état des lieux des logements indignes. Les communes seront invitées à collaborer sur ce sujet.

G. MORÉNAS-MORIN présente ensuite le Schéma Directeur Cyclable

- Document cadre permettant de définir et programmer un réseau d'itinéraires cyclables structurant à l'échelle du territoire.
- Document qui est amené à s'adapter à l'évolution du territoire en matière de pratique cyclable.
- Pourquoi un schéma directeur cyclable ?
- Parce que c'est gratuit et que nous possédons toutes les données nécessaires ?!
- Pour développer la pratique du vélo (VTC, VAE, cargo, tricycle...) !
- Pour bénéficier d'aménagement réalisé par le Département ou d'aides financières et appels à projet conditionnés à la mise en place d'un SDC.
- Répondre à une demande citoyenne d'aménagement.
- Valoriser le territoire d'un point de vue touristique.

Il répond aussi à la demande et aux besoins des communes sur le développement des itinéraires cyclables.

Elle indique que R. FOCHI transférera un document aux communes, qu'il conviendra de renseigner.

G. MORÉNAS-MORIN présente la délibération, en précisant que ce document a été travaillé à partir des axes stratégiques qui ont été validés par les élus.

R. FOCHI et G. MORÉNAS-MORIN ont par la suite travaillé avec les commissions pour établir des projets d'actions ce qui a permis de définir les objectifs opérationnels qui vous sont proposés ce soir.

Elle informe qu'une réunion sera prévue avec tous les élus municipaux pour s'exprimer sur ce sujet courant novembre. Ainsi que 2 réunions publiques pour répondre aux obligations du PCAET.

F. SIMIAN encourage tous les élus municipaux à participer pour élaborer une vision plus large du PCAET.

C. MOULIN demande si les actions qui pourraient être menées sur le territoire ont fait l'objet d'un engagement de la CCDB et si elles ont été chiffrées et budgétisées ?

G. MORÉNAS-MORIN répond qu'à ce stade rien n'a encore été chiffré puisque nous en sommes à la définition des objectifs opérationnels. Le plan d'action reste à construire et sera réfléchi par la Commission "Défi climat - Habitat". Ce plan d'action sera budgétisé sur 6 ans et validé par le Conseil communautaire.

P. STADLER souligne que le PCAET n'est pas dédié seulement aux actions portées par la CCDB. Le plan d'actions pourra inclure des opérations portées par des communes, des associations ou encore des entreprises du territoire.

C. MOULIN estime que de nombreux objectifs, par exemple « Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire » ou encore « Aménager et entretenir les espaces publics en regard des enjeux environnementaux et climatiques » se présentent comme une sorte de packaging et ne permettent pas d'avoir une idée précise de qui porte et comment, ce qui lui semble prématuré.

F. SIMIAN rappelle que ces axes et objectifs opérationnels ont été inscrits suite aux idées d'actions exprimées dans les commissions, composées des élus. Puis, elles ont été classées par grands thèmes : les objectifs opérationnels.

G. MORÉNAS-MORIN explique que ces objectifs vont permettre de poursuivre le travail d'élaboration du PCAET avec le bureau d'étude et notamment d'organiser les 3 réunions annoncées.

P. MOSSAZ, souligne que les contraintes législatives environnementales sont évolutives et devront s'adopter dans ce PCAET. Des acteurs privés et publics sont déjà en place sur certains domaines du territoire avec des partenaires locaux, il s'agit de ne pas les oublier.

G. MORÉNAS-MORIN rappelle qu'un groupe, travaille sur la rénovation des logements en lien avec la commission développement éco et les artisans du territoire.

## **Délibération n°50/2021 : Désignation des objectifs opérationnels retenus dans le cadre du Plan Climat Air Energie du Territoire.**

Geneviève MORENAS, Vice-présidente en charge de la commission « Défi climat – Habitat » rappelle l’engagement de la CCDB dans la construction d’un Plan Climat Air Energie du Territoire (PCAET) voté en 2019.

Cet engagement s’est traduit dans un premier temps par l’élaboration d’un diagnostic du territoire en matière de vulnérabilité climatique, d’état des lieux environnemental et énergétique, et de potentiels d’actions en faveur du développement durable.

Elle rappelle que ce diagnostic a pu être accompagné de réunions publiques permettant aux citoyens de proposer plusieurs pistes d’actions. De plus, le comité des maires du 6 Février 2020 a également pu poser les mêmes questions aux maires du territoire. Enfin, depuis début 2021, les élus des diverses commissions de la CCDB ont pu travailler en ateliers afin de donner leur avis sur les actions qui pourraient être menées sur le territoire en matière de transition écologique et d’engagement climatique.

Geneviève MORENAS explique ensuite que toutes ces propositions ont pu être rassemblées en plusieurs objectifs qui définissent ainsi les grandes lignes de travail à suivre pour le PCAET de la CCDB. Ce sont ces grandes lignes qui sont intitulées « objectifs opérationnels » et qui sont proposées au vote aujourd’hui.

Ces objectifs ont pu être portés à connaissance de toutes les mairies début juillet, et sont :

<b>Axes</b>	<b>Objectifs Opérationnels</b>
<b>I - Impliquer les citoyens et les collectivités dans une transition énergétique et écologique</b>	1 - Accompagner les citoyens et les collectivités dans la rénovation énergétique des bâtiments et des logements, en ayant des objectifs de Bâtiments Basse Consommation (BBC) ou passifs
	2 - Favoriser et accompagner le développement des énergies renouvelables sur le territoire
	3 - Faire des collectivités des institutions exemplaires en matière de transition écologique, et relais de la politique "Défi Climat"
	4 - Former, conseiller sur les enjeux énergétiques et environnementaux, valoriser les initiatives éco-responsables du territoire
<b>II - Adapter les pratiques du territoire aux enjeux climatiques et environnementaux</b>	5 - Mettre en place des solutions de transport de personnes ou de marchandises, en lien avec les mobilités douces, solidaires et partagées
	6 - Promouvoir une gestion et des usages de l'eau sobres et responsables
	7 - Accompagner le développement de projets en économie circulaire
	8 - Inciter les acteurs publics et privés dans la mutualisation des équipements et des services
	9 - Aménager et entretenir les espaces publics en regard des enjeux environnementaux et climatiques
	10 - Engager les acteurs économiques du territoire vers des pratiques éco-responsables
<b>III - Accompagner le territoire vers un quotidien et une consommation responsables</b>	11 - S'engager vers une résilience alimentaire du territoire
	12 - Mobiliser le territoire vers un objectif zéro déchet
	13 - Promouvoir et soutenir les comportements éco-responsables
<b>IV - Piloter et animer la démarche Défi Climat</b>	14 - Créer une gouvernance territoriale citoyenne, relais des actions portées
	15 - Suivre et piloter la démarche Défi Climat
	16 - Communiquer, informer et partager

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (3 contre: M-A. BARBE représenté par E. BOUVIER, C. MOULIN + pouvoir I. COINTAULT et 7 abstentions : P. REYNAUD, J-P. FABRE, J-P. LEYDIER + pouvoir N. PELIN, P. MOSSAZ + pouvoir P. BENOIT, S. TERROT):**

- **APPROUVE** les objectifs opérationnels présentés comme étant les domaines d’actions et d’engagement de son Plan Climat Air Energie du Territoire ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les documents relatifs à cet engagement.

## 4 - Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine ».

Eric BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine", fait un point de divers éléments suivis par la commission.

- Maison de la Céramique : dans le cadre de la médiation scolaire des ateliers terre seront proposés comme chaque année aux classes volontaires des CE2 - CM1 et CM2 de Dieulefit et Bourdeaux et du RPI de Charols.
- Aménagement du Vieux Village à Le Poët-Laval : M. GALLO a participé à une réunion avec la CAUE (restitution sur l'avant-projet le 05 octobre).
- Office de Tourisme : départ de la directrice M. TERROT. Un recrutement est en cours. L'OT arrive en fin période du classement en catégorie 1 (5 ans) en février 2022. Il y a des incertitudes sur le renouvellement de cette catégorie du fait de l'augmentation du temps de travail nécessaire pour ce maintien (en discussion). Réflexion engagée avec le CAUE sur les nouveaux locaux de l'OT (rendu le 04 octobre). La directrice Drôme Provençale a quitté ses fonctions en juin, est mis en place une direction temporaire (directrice de l'OT de Montélimar-Agglomération).
- APN (Activités de Pleine Nature) : intervention faite auprès du CFA de Montélimar avec M. GALLO et E. BOUVIER sur le balisage, gestion, création de chemin. Une négociation a été effectuée : en échange d'une journée de travail avec les élèves le CFA apporte une journée en intervention (aménagement sur Comps).
- Carte des réseaux bi-activités rando/VTT : elle a bien plu et fonctionné cet été, les 500 exemplaires ont été quasiment vendus en moins d'un an.
- Convention avec le Département pour l'entretien des chemins : actuellement l'aide de 6€/km entretenu devrait être revalorisée en 2022 entre 6 et 10€. Le Département a déjà stipulé que la CCDB serait plus près des 10€ par son implication et son sérieux dans ce travail.
- Prochaine commission : 12 octobre à La Bégude-de-Mazenc. La stratégie touristique est lancée avec les élus de la commission, le planning n'a pas pu être suivi suite à la crise sanitaire. Chacun des élus est amené à travailler et à réfléchir sur sa commune pour créer une stratégie viable et pertinente. Des réunions seront tenues par secteurs géographiques.

C. MOULIN précise et rappelle que lorsque le conseil communautaire a voté pour que l'OT de la ville de Dieulefit soit en catégorie 1 un poste de directeur devait être créé. Elle demande si la catégorie 1 n'est pas renouvelée s'il y a besoin de ce poste ?

E. BOUVIER précise que la catégorie 1 amène à posséder 5 Equivalents Temps Plein (ETP), aujourd'hui l'OT en compte 4,70 ETP avec une personne en alternance, 4 agents formés et compétents « conseillers en long séjour ». Il y a d'autres obligations comme par exemple les plages horaires d'ouverture. Si l'OT n'est pas classé en catégorie 1 un poste de responsable suffit.

E. BOUVIER précise que sous le mandat précédent, suite à la CLECT, une estimation avait été effectuée et une somme de 9 000€ avait été allouée par la commune de Dieulefit. Ce montant ne couvre pas toutes les dépenses et aujourd'hui il y a un manque (environ 25 000€). La réflexion est en cours avec les élus de Dieulefit.

C. MOULIN rappelle que la catégorie 1 apporte un droit de mutation non négligeable à la commune de Dieulefit.

E. BOUVIER précise que Dieulefit a 2 labels : commune touristique et station touristique. La catégorie 1 est nécessaire pour devenir station touristique. Le dossier de reconduction de la catégorie doit être prêt pour la fin de l'année.

F. SIMIAN souligne que M. TERROT avait le statut de directrice mais qu'elle a accepté que son salaire ne soit pas rattaché à ce niveau de la convention collective. M. TERROT a accompli un travail de directrice et nous pouvons la remercier pour toutes ces années passées au sein de l'OT et son investissement. Si un directeur est recruté le salaire devra correspondre.

E. BOUVIER reconnaît l'engagement et sans compter son temps que M. TERROT avait pour son travail et l'en remercie.

E. BOUVIER présente la délibération ci-dessous.

### 4.1 Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature de l'annexe annuelle 2021.

#### **Délibération n°51/2021 : Office de Tourisme du Pays de Dieulefit - Signature de l'annexe annuelle 2021.**

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission "Tourisme - Patrimoine", rappelle que la subvention de fonctionnement attribuée à l'Office de Tourisme entre dans le cadre de l'article 10 de

la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 23 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs 2018 - 2020 a été approuvée par délibération n°28/2018 du conseil de mars 2018, puis a été prolongée d'un an par avenant, approuvé par la délibération n°24/2021 du 15 avril 2021.

L'annexe 2021 fait état du programme d'actions de l'O.T., de la répartition de sa masse salariale et des horaires d'ouvertures des bureaux.

Elle mentionne le montant de la subvention allouée par la CCDB inscrit au budget 2021 et les conditions de versement de cette subvention d'un montant de 143 000 €.

Eric BOUVIER en rappelle les articles et contenus.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle 2021 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

#### **4.2 Convention de Veille et de Stratégie Foncière avec EPORA pour la Poterie Robin dite de « La grande cheminée » à Le Poët - Laval.**

F. SIMIAN explique, que la délibération porte sur la proposition de confier à EPORA, un portage foncier de la poterie dite de la grande cheminée à Le Poët Laval, durant 4 ans maximum avec à terme l'engagement d'achat par la CCDB. Dans l'objectif de protéger ce patrimoine, le propriétaire a été rencontré à plusieurs reprises, mais il a du mal à se séparer de son bien et est aujourd'hui sous curatelle. La commune de Le Poët-Laval a déjà délibéré en faveur de la convention avec EPORA. Le tènement foncier représente 7500 m<sup>2</sup> dont une partie en zone inondable. Les bâtiments sont en plus ou moins bon état.

C. MOULIN demande si l'objet indiqué dans la convention : « création d'un écomusée de la poterie » sera la seule activité présente ?

F. SIMIAN répond que la CCDB a 4 ans pour définir le projet sur cet espace.

C. MOULIN demande pourquoi il est indiqué: « par un Emplacement Réserve (R3) au PLU de Le Poët-Laval au bénéfice de la Communauté de Communes » ?

Y. MAGNIN, explique que cet emplacement réservé a été créé pour protéger cet espace, sachant que le propriétaire souhaite le transmettre à condition que le lieu reste en lien avec la céramique. Sur cet espace il peut y avoir une partie habitation et une partie muséale dans le bâtiment de la grande cheminée avec des ateliers artistiques, expositions...Surtout que c'est le dernier four de cette conception existant dans le Sud de la France.

C. MOULIN s'inquiète sur la faisabilité d'un projet en lien avec la céramique car aujourd'hui c'est un domaine qui a des difficultés. Si on regarde la Maison de la Céramique, son budget est fragilisé. Ne pourrait-on pas transférer l'OT, la Maison de la Céramique, les bureaux de la CCDB ou encore créer maison de pays ?

F. SIMIAN répond que N. LOCATELLI a déjà réfléchi à certains projets (ateliers, formations...). L'idée dans un premier temps est de sauver le patrimoine et par la suite de créer un équilibre économique autour de ce bien.

P. STADLER rappelle que sur la fin du mandat précédent un travail avait été effectué entre la conservation départementale du patrimoine et la Maison de la Céramique pour envisager quelques pistes. Il en est ressorti l'idée de garder une dimension patrimoniale avec par exemple un système de visite libre (audioguide, panneaux) car toutes les étapes du façonnage à la cuisson sont visibles et de développer projet économique pour équilibrer l'opération.

P. MOSSAZ, estime l'ensemble du projet proposé audacieux et judicieux mais si la parcelle est inondable aucun projet n'est envisageable ?

F. SIMIAN souligne que c'est uniquement sur la partie basse de la parcelle que se situe la zone inondable. Elle rappelle que ce sera à l'ensemble des élus de travailler sur le devenir de ce lieu.

G. MORÉNAS-MORIN souhaite souligner que ce lieu est un patrimoine unique à conserver car notre territoire est un territoire de poterie et de métiers d'art.

Y. MAGNIN rappelle qu'un loupé avait eu lieu avec la vente de l'usine de la faïencerie Coursange et qu'il convient d'éviter de reproduire la même erreur.

### **Délibération n°52/2021: Convention de Veille et de Stratégie Foncière avec EPORA pour la Poterie Robin dite de « La grande cheminée » à Le Poët - Laval.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN, explique que le site de la Poterie Robin au Poët-Laval représente un patrimoine industriel remarquable.

Le tènement est grevé par un Emplacement Réservé (R3) au PLU de Le Poët-Laval au bénéfice de la Communauté de Communes pour la création d'un écomusée de la poterie : aucune autre construction n'est donc possible.

La poterie n'est plus en activité et a été laissée à l'abandon par l'actuel propriétaire depuis plusieurs années. De fait, de nombreuses dégradations sont constatées sur le site : toitures effondrées, infiltrations, pollutions (notamment au plomb) ... Des travaux de préservation semblent urgents à mettre en œuvre.

La Communauté de Communes souhaite depuis des années acquérir ce site pour pouvoir le mettre en valeur. Afin de définir le coût global du projet, au-delà du prix d'acquisition, la CCDB doit mener une étude permettant d'estimer le coût de la dépollution et de la réhabilitation et commencer à esquisser un préprogramme de valorisation du site. Cette étude pourrait aussi, en phase 1, faire une estimation du coût de mise en sécurité.

Fabienne SIMIAN explique que la CCDB a sollicité un portage foncier auprès d'EPORA afin d'assurer l'achat et le portage de ce bien le temps que le projet se finalise avant de le revendre à la Communauté de Communes à prix coûtant. La durée de portage des biens ne peut excéder quatre ans. L'établissement public foncier peut également apporter un financement jusqu'à 80% sur la partie pré-opérationnelle de l'étude. EPORA pourrait enfin intervenir également financièrement sur les travaux de dépollution du site.

Fabienne SIMIAN indique qu'EPORA ne peut intervenir qu'après contractualisation avec la commune et la Communauté de Communes dans le cadre d'une convention de Veille et de Stratégie Foncière (CSVF) dont le garant de rachat sera la CCDB.

La commune Le Poët-Laval a délibéré le 21 juillet 2021 à l'unanimité en faveur de la signature de cette convention.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 abstention : S. GALDEMAS) :**

- **APPROUVE** la Convention de Veille et de Stratégie Foncière pour la Poterie Robin dite de « La grande cheminée » à Le Poët Laval ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

## **5 – Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».**

P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets" effectue un point sur la saison estivale. Le service de brigade verte s'est globalement mieux passé sur l'ensemble du territoire avec moins de débordement de colonnes.

Retour du congé parental de D. CHALVET au sein de la CCDB, qui occupe le poste d'accueil et secrétariat à ½ temps depuis le 20 septembre. Le service compte donc 3.5 ETP.

Six élus vont se rendre au salon Pollutec à Lyon le 13 octobre pour s'informer sur l'investissement de matériel pour les prochains marchés (renouvellement de colonnes, système de tonnage en déchèterie) afin d'avancer sur ces projets.

## **6 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».**

N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" donne des informations sur la fréquentation dans les structures d'accueil :

- Accueil des mercredis à la FSP affiche complet avec 16 enfants de moins de 6 ans et 24 enfants de plus de 6 ans. 4 animateurs à temps complet.

- ALSH Bourdeaux, été 2021 : 30 places disponibles certaines semaines complètes.

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
BEZAUDUN SUR BINE	1	2%	2	2%
BOURDEAUX	15	30%	32	39%
BOUVIERES	3	6%	4	5%
COMPS	1	2%	2	2%
CRUPIES	2	4%	3	4%
DIEULEFIT	1	2%	3	4%
FELINES SUR RIMANDOULE	1	2%	1	1%
FRANCILLON SUR ROUBION	2	4%	3	4%
LA BEGUDE DE MAZENC	1	2%	1	1%
LE POET CELARD	4	8%	5	6%
MONTJOUX	1	2%	1	1%
MORNANS	3	6%	3	4%
SALETTES	1	2%	4	5%
SAOU	9	18%	13	16%
SOYANS	1	2%	1	1%
TRUINAS	2	4%	2	2%
VESC	2	4%	3	4%

- ALSH La Ferme Saint-Pol, été 2021 : places disponibles maximum 40 enfants hors vacances et 70 enfants en période de vacances.

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
COMPS	1	1%	1	1%
DIEULEFIT	40	33%	55	32%
EYZAHUT	2	2%	4	2%
FELINES SUR RIMANDOULE	2	2%	3	2%
LA BEGUDE DE MAZENC	39	32%	56	32%
LE POET LAVAL	12	10%	17	10%
MONTJOUX	1	1%	2	1%
ORCINAS	1	1%	1	1%
PONT DE BARRET	9	7%	12	7%
ROCHE ST SECRET BECONNE	5	4%	9	5%
ROCHEBAUDIN	1	1%	2	1%
SALETTES	4	3%	6	3%
SOUSPIERRE	2	2%	2	1%
ST GERVAIS SUR ROUBION	1	1%	1	1%
ST MAURICE SUR EYGUES	1	1%	1	1%
VESC	1	1%	2	1%

- Service Jeunesse, séjours été 2021 :

Séjours Camargue : au total 23 enfants sur 24 places proposées.

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
BOURDEAUX	1	4%	1	4%
COMPS	1	4%	1	4%
DIEULEFIT	9	39%	10	42%
LA BEGUDE DE MAZENC	7	30%	7	29%
LE POET LAVAL	1	4%	1	4%
MONTJOUX	1	4%	1	4%
SOUSPIERRE	2	9%	2	8%
TRUINAS	1	4%	1	4%

Séjours Sports aquatiques: au total 8 enfants sur 8 places proposées

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
BOURDEAUX	1	13%	1	13%
DIEULEFIT	3	38%	3	38%
LA BEGUDE DE MAZENC	1	13%	1	13%
ORCINAS	1	13%	1	13%
PONT DE BARRET	1	13%	1	13%
VESC	1	13%	1	13%

Séjours Bien-être: au total 8 enfants sur 8 places proposées

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
BOURDEAUX	1	13%	1	13%
DIEULEFIT	5	63%	5	63%
LA BEGUDE DE MAZENC	1	13%	1	13%
TRUINAS	1	13%	1	13%

Séjours Corrèze: au total 11 enfants sur 16 places proposées (moins fréquenté par les lycéens)

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
BOURDEAUX	1	9%	1	9%
COMPS	1	9%	1	9%
DIEULEFIT	2	18%	2	18%
LA BEGUDE DE MAZENC	1	9%	1	9%
LE POET LAVAL	1	9%	1	9%
MANAS	1	9%	1	9%
MONTJOUX	1	9%	1	9%
PONT DE BARRET	1	9%	1	9%
ROCHE ST SECRET BECONNE	1	9%	1	9%
SOUSPIERRE	1	9%	1	9%

Séjours Hossegor: au total 12 enfants sur 12 places proposées

<b>Répartition des Familles et des Enfants par Ville</b>				
Ville :	Nbre Familles		Nbre Enfants	
BOURDEAUX	1	8%	1	8%
COMPS	1	8%	1	8%
DIEULEFIT	4	33%	4	33%
LA BEGUDE DE MAZENC	1	8%	1	8%
LE POET LAVAL	1	8%	1	8%
MONTJOUX	3	25%	3	25%
VESC	1	8%	1	8%

M.LIOTARD, demande où trouver les informations de ces séjours proposés ?

N. SYLVESTRE explique que les informations sont sur le site de la CCDB et relais sur les réseaux sociaux. Plus aucune copie transmise par les écoles, bien souvent restées dans les cartables.

M. BELLE, demande où en est l'avancement du dossier sur l'accueil des mercredis à Bourdeaux ?

N. SYLVESTRE souligne que ce dossier est en cours d'étude, il faut prendre en compte tous les coûts pour effectuer une estimation et faisabilité, le rendu sera transmis dans quelques mois.

**Délibération n°53/2021 : Modification du tarif des adhésions pour les activités du service jeunesse 10/17 ans et maintien des tarifs des accueils de loisirs Intercommunaux 4/17 ans (Annule et remplace la délibération 92/2018 du 20 décembre).**

Nicole SYLVESTRE, Vice-présidente en charge de la Commission " Petite Enfance - Jeunesse" explique que la commission a travaillé sur le coût des adhésions au service jeunesse. En effet, jusqu'à présent il y avait 2 tarifs à savoir 5€ pour accéder à l'Espace jeunes sur les temps périscolaires et 5€

supplémentaires pour accéder aux activités proposées les samedis, lors des vacances scolaires et les séjours. Cette double tarification génère de la complexité dans le suivi des adhésions.

Nicole SYLVESTRE propose, suite au travail de la commission, un tarif unique d'adhésion de 8€ et le maintien des tarifs pour les activités des structures enfance jeunesse de la communauté de communes.

#### Maintien des tarifs pour les ALSH 4/13 ans

	QF 1	QF2	QF3	QF4
montants QF	0-565	566-900	901-1200	plus de 1201
<b>Accueil à la journée</b>	<b>10,00 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>12,10 €</b>	<b>13,10 €</b>
moins 10% deuxième enfant et plus	9,00 €	9,90 €	10,90 €	11,80 €
<b>Forfait semaine 5 jours</b>	<b>47,50 €</b>	<b>52,50 €</b>	<b>58,00 €</b>	<b>63,00 €</b>
moins 10% deuxième enfant et plus	42,75 €	47,25 €	52,20 €	56,70 €

#### Mercredis

	QF 1	QF2	QF3	QF4
montants QF	0-565	566-900	901-1200	plus de 1201
<b>Accueil à la journée et 1/2 journée avec repas</b>	<b>10,00 €</b>	<b>11,00 €</b>	<b>12,10 €</b>	<b>13,10 €</b>
moins 10% deuxième enfant et plus	9,00 €	9,90 €	10,90 €	11,80 €
<b>1/2 journée sans repas</b>	<b>5,25 €</b>	<b>6,30 €</b>	<b>7,35 €</b>	<b>8,40 €</b>
moins 10% deuxième enfant et plus	4,70 €	5,70 €	6,60 €	7,50 €

#### Camp Enfants

	QF 1	QF2	QF3	QF4
montants QF	0-565	566-900	901-1200	plus de 1201
<b>forfait mini camp 5 jours (arrondi)</b>	<b>115,5€</b>	<b>144,5€</b>	<b>173€</b>	<b>202€</b>

#### Absences / Annulation

##### **Pour l'accueil à la journée (Mercredi / Bourdeaux) :**

Toute modification ou annulation devra parvenir aux responsables au plus tard deux jours avant la venue de l'enfant. Faute de respecter ce délai, les réservations donneront lieu à une facturation. Seules les absences justifiées par un certificat médical ou un cas de force majeure ne donneront pas lieu à facturation.

##### **Pour le forfait semaine (Ferme Saint Pol vacances):**

L'annulation de la semaine sans justificatif entrainera la facturation à prix coûtant. Une absence d'une ou plusieurs journées pour convenance personnelle sans justificatif sera facturée. Si une absence justifiée a lieu en cours de semaine, seul les jours de présence réelle seront facturés aux tarifs « accueil de loisirs à la journée ».

##### **Activité pour ADOS 11/17 ans : Modification du tarif adhésion et maintien des tarifs activités.**

L'adhésion au service jeunesse, pour l'année scolaire qui permet l'accès aux activités de l'Espace jeunes : périscolaires, samedis, vacances et séjour est fixé à 8 €.

Mais les tarifs pour des séjours de vacances, sorties à la journée, soirées, à la ½ journée et stage sont maintenus :

Tarifs CCDB	% de participation des familles			
Activités 11/17	<565	565 à 900	901 à 1200	1201 à +
<b>Tarifs de base :</b>				
Coût du Séjour : transport, nuitée, repas, prestataires	45%	55%	65%	75%

- Pour les séjours de vacances associés à un chantier d'utilité collective : l'investissement des jeunes sur les chantiers sera valorisé par une déduction supplémentaire correspondant à 15 € par journée de participation aux chantiers.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **APPROUVE les propositions tarifaires ci-dessus à appliquer à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles.**

## **7 – Le point sur la Commission « Développement - Économique ».**

Marc EBERHARD, Vice-président, en charge de la Commission « Développement Economique », effectue un point sur les projets/dossiers de la commission.

La première réunion, actant la naissance du Comité Local pour l'Emploi (CLE), organe de base pour le fonctionnement du projet TZCLD, s'est tenue mercredi 22 septembre à Bourdeaux. Le CLE, composé d'acteurs locaux volontaires, des chambres consulaires, de pôle emploi, d'élus, d'organisations professionnelles, du Département, ... pilotera le projet sur le territoire.

La composition de cet organe évoluera dans le temps. Permettra de postuler pour la candidature au dispositif du TZCLD.

F. SIMIAN précise que la nouvelle directrice de Pôle emploi était présente, ainsi que trois parlementaires.

Un travail a été effectué entre autres avec la participation de P. BENOIT, A. VALOIS et M. EBERHARD. Ce projet comporte 4 actions :

- « Petits déjeuners » RDV emplois des jeunes (- de 26 ans) avec la collaboration de la mission locale le 27 octobre à la Halle à partir de 8h30. G. MORÉNAS-MORIN indique que suite à la réunion de préparation, Pôle emploi et la Mairie de Dieulefit s'associent à cette action.
- « Forum Emplois-Entreprises » le 26 novembre à la Halle de 9h à 17h. Présence de multiples entreprises pour proposer des emplois à tout public en recherche. Un travail de communication sera établi avec les mairies et les chambres consulaires. G. MORÉNAS-MORIN précise que c'est un vendredi pour permettre aux collégiens de Dieulefit des classes 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> de s'y rendre puisqu'une session Jeunes du collège sera présente (trouver un stage pour ces collégiens).
- « Métiers du bâtiment » 2 jours en avril, tenté d'être organisé il y a 2 ans mais avait été annulé à cause du confinement. Un élargissement est prévu sur les métiers : Santé, de l'Aide à domicile.... Sera consacré aux jeunes le vendredi et ciblé pour le grand public le samedi. Cette manifestation reste à construire
- « Tourisme et Restauration » journée en mai, pour que ces acteurs trouvent de la main d'œuvre.

Un début de projet transversal va être à l'étude avec la commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace », sur l'exploitation du bois.

La CCDB participe au partenariat en cours avec la commune de Roche saint Secret – Béconne, le CAUE, un établissement public foncier pour créer une zone pluri-destinations (logements et hébergements d'entreprises) suite à l'acquisition de terrain par la commune.

### **7.1 - PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente (et de la promesse de vente préalable).**

F. SIMIAN précise que la vente s'est effectuée dernièrement avec Noalhyt et le terrassement a débuté sur la parcelle.

M. EBERHARD présente les délibérations.

**Délibération n°54/2021 : PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente (et de la promesse de vente préalable).**

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de l'économie, explique que l'entreprise CAFE LOMI (activité de torréfaction, SARL dont le siège social est situé à Paris 18<sup>e</sup>), représentée par Monsieur Aleaume PATURLE souhaite acquérir un lot de notre Parc d'activité économique de Boulagne, à La Bégude de Mazenc.

Il rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 44 € HT /m<sup>2</sup>.

Marc EBERHARD, propose de signer le compromis puis l'acte de vente avec Monsieur PATURLE, représentant l'entreprise CAFE LOMI, pour le lot I2P3 (parcelle ZL 277) d'une superficie respective de 1848 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable du domaine en date du 23/03/2021 (en annexe).

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

**- AUTORISE la Présidente à signer un acte de vente avec Monsieur PATURLE, représentant l'entreprise CAFE LOMI, au prix de 44 € HT/m<sup>2</sup> ainsi que toutes pièces utiles à cette décision (notamment la promesse de vente).**

**7.2 - PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente (et de la promesse de vente préalable).**

**Délibération n°55/2021 : PAE de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Signature d'un acte de vente (et de la promesse de vente préalable).**

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de l'économie, explique que l'entreprise RENAULT / DACIA (activité de garagiste), représentée par Messieurs CHEYNET et CHAIX souhaite acquérir un lot de notre Parc d'activité économique de Boulagne, à La Bégude de Mazenc.

Il rappelle que le prix de vente des terrains a été fixé à 44 € HT /m<sup>2</sup>.

Marc EBERHARD, propose de signer le compromis puis l'acte de vente avec Messieurs CHEYNET et CHAIX, représentant l'entreprise SCI créée pour cet achat, pour le lot I2P1 (parcelle ZL 274) d'une superficie respective de 3991 m<sup>2</sup>.

Vu l'avis favorable du domaine en date du 23/03/2021 (en annexe).

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

**- AUTORISE la Présidente à signer un acte de vente au prix de 44 € HT/m<sup>2</sup> ainsi que toutes pièces utiles à cette décision (notamment la promesse de vente).**

**7.3 - Parc d'Activités Economiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc - Modification du cahier des charges de cessions de terrains. (Annule et remplace la délibération n°53/2017 du 18 mai).**

M. EBERHARD explique que le cahier des charges de cession de terrains, doit être modifié pour tenir compte de la modification du PLU de La Bégude de Mazenc.

La commission « Développement économique » a étudié et effectué des propositions de modifications. Par contre reste à fixer la surface minimum pour les activités commerciales exclusives (non directement liées à la production ou transformation des produits sur place. La commission a proposé entre 100 à 150 m<sup>2</sup>, la commission permanente vous propose 150 m<sup>2</sup> minimum et 500 m<sup>2</sup> maximum (fixé par le PLU).

F. SIMIAN rappelle que le paragraphe 5.2 du cahier des charges de cession de terrains précise l'activité et la surface minimum. La proposition est de délibérer sur une taille minimum et maximum. Se calant sur le PLU de la Bégude-de-Mazenc.

P. MOSSAZ propose de noter activités de négoce à la place des activités commerciales pour être précis.

P. BERRARD souhaite inscrire les 2 termes pour élargir les activités autorisées sur cette ZA.

C. MOULIN souligne que ces débats autour des activités autorisées ou non, mettent des barrières au développement économiques et demande combien de lots sont encore disponibles ?

M. EBERHARD, répond que 4 lots sont encore disponibles à la vente, mais que nous avons de nombreux contacts en cours.

F. SIMIAN demande à l'assemblée quels termes inscrire. La majorité souhaite inscrire les 2 termes.

P. BERRARD rappelle que ces discussions ont eu lieu suite aux nombreuses réclamations des élus de La Bégude de Mazenc.

R. PALLUEL intervient en expliquant qu'à l'origine la ZA de Boulagne s'est créée tant bien que mal avec la viabilisation de 4 ha. Il faut prendre le temps de la réflexion sur ce foncier et ne pas se précipiter pour vendre, les règles évolueront avec le temps.

**Délibération n°56/2021 : Parc d'Activités Economiques (PAE) de Boulagne à La Bégude de Mazenc – Modification du cahier des charges de cessions de terrains.**  
**(Annule et remplace la délibération n°53/2017 du 18 mai).**

Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission "Développement économique", rappelle que les actes de vente des terrains du Parc d'Activités Economique de Boulagne à La Bégude de Mazenc ont pour annexe un cahier des charges.

Le cahier des charges a pour objet de réglementer les conditions d'occupation, d'utilisation et de jouissance des lots du PAE de Boulagne. Ces règles s'ajoutent aux dispositions contenues dans le règlement du PLU – Zone AU<sub>i</sub> de la commune de La Bégude de Mazenc.

Le cahier des charges est réputé comme étant un contrat d'adhésion, de ce chef, il oblige non seulement l'acquéreur d'un terrain compris dans le périmètre du PAE de Boulagne, mais encore tout ayant droit à quelque titre que ce soit.

VU la délibération du 09/11/20 de la commune de La Bégude de Mazenc demandant une modification du PLU.

VU la délibération du Conseil Communautaire du 25/03/21 autorisant l'implantation de surfaces commerciales dans la limite de 500m<sup>2</sup> de surface plancher.

VU l'approbation par des ½ des propriétaires des 2/3 de la superficie du PAE de Boulagne, tel que prévu par l'article L.442-10 du code de l'urbanisme.

CONSIDÉRANT, la nécessité de mettre le cahier des charges de cession des terrains en conformité, Marc EBERHARD donne lecture du cahier des charges et des modifications proposées par la commission économique concernant les activités commerciales afin de prendre en compte la politique économique de la CCDB.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (10 abstentions : M-A. BARBE représenté par E. BOUVIER, C. MOULIN + pouvoir I. COINTAULT, L. GIRARD, P. BERRARD, Y. MAGNIN + pouvoir B. DELPAL, R. PALLUEL, P. MOSSAZ + pouvoir P. BENOIT) :**

- **APPROUVE** les modifications du cahier des charges de cessions des terrains du PAE de Boulagne ;

- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

**8 - Le point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».**

A. JEUNE, Vice-président, en charge de la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace », précise que la commission a dernièrement travaillé sur :

- Filière-bois : valorisation du bois local avec l'association FIBOIS 07/26. Il ressort que des actions doivent être menées (stages de découvertes pour les collégiens) et faire de l'information pour sensibiliser le grand public.

- Frelon asiatique : présentation du dispositif de destruction des nids. La commission est favorable à la signature d'une convention avec le Groupement de Défense Sanitaire pour un an.

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) : un point sera effectué à la réunion du 06 octobre.

- Prédation : avec la crise sanitaire report de la réunion, prévue d'ici la fin de l'année.

## **8.1 - : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) et prise de compétence GEMAPI.**

A. JEUNE présente la délibération.

R. PALLUEL précise que cette modification sur la compétence GEMAPI au sein du SMBRJ aurait dû être votée à l'unanimité par les 20 EPCI, mais Montélimar Agglo n'a pas souhaité délégué la gestion des digues. Maintenant, le SMBRJ propose des compétences à la carte. Il y a eu aussi des modifications du périmètre et de la grille forfaitaire.

### **Délibération n°57/2021 : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) et prise de compétence GEMAPI.**

Vu la Délibération n°61 du conseil communautaire en date du 06 octobre 2016 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes

Vu la Délibération n°80 du conseil communautaire en date du 21 septembre 2017 relative à l'instauration de la taxe GEMAPI pour l'exercice 2018

Vu la Délibération n°01 du conseil communautaire en date du 25 janvier 2018 relative à l'extension des compétences de la CCDB aux missions complémentaires GEMAPI

Alain JEUNE, en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'Espace » rappelle que la loi MAPTAM n° 2014-58 du 27 janvier 2014 a affecté au bloc communal (communes et Établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre - EPCI FP) une nouvelle compétence obligatoire, à compter du 1er janvier 2018, de GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations - GEMAPI.

Elle doit être mise en œuvre à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents, impliquant les détenteurs de cette nouvelle compétence à se regrouper au sein de Syndicats mixtes de gestion par bassin versant.

Elle repose sur l'article L.211-7.1° du Code de l'environnement qui définit la compétence GEMAPI au travers de 4 alinéas obligatoires :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.

5° La défense contre les inondations et contre la mer.

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Par ailleurs, considérant la nécessité d'exercer les missions complémentaires, correspondant aux alinéas 3°, 4°, 6°, 9°, 10°, 11° et 12°, visant à :

- L'approvisionnement en eau.
- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- La lutte contre la pollution.
- La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile.
- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants.
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Considérant que le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron exerce déjà nombre des missions susvisées pour le compte des EPCI adhérents,

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

**- APPROUVE la redéfinition des statuts du Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron ;**

**- APPROUVE le transfert de la compétence GEMAPI et l'exercice des missions obligatoires et optionnelles au titre de la protection de l'environnement ;**

**- AUTORISE la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.**

## 8.2 - Désignation des délégués Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL).

A. JEUNE précise qu'après la démission de D. DASSE pour des raisons personnelles, il est fait appel à candidature.

P. BERRARD propose P. VIOLET élue à Montjoux, candidate volontaire.

Après avoir entendu la candidature, il est procédé au vote.

### **Délibération n°58/2021 : Désignation des délégués Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL).**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation territoriale de la République (loi NOTRe),

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 1288 du 20 juin 1997 portant création du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez (SMBVL),

Vu l'arrêté inter-préfectoral n° 110 du 28 avril 2008 portant modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez,

Vu l'arrêté inter-préfectoral du 13 février 2018 définissant la composition du SMBVL à compter du 1er janvier 2018,

Vu la délibération du 26 octobre 2018 du comité syndical du SMBVL portant projet de modification de ses statuts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 06 août 2020 portant sur la désignation des délégués au SMBVL,

Considérant la démission de Monsieur Didier DASSE au poste de délégué titulaire au sein du SMBVL,

Considérant qu'il convient que le conseil communautaire procède à la désignation d'un nouveau délégué titulaire représentant la CCDB au sein du SMBVL,

Alain JEUNE, en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'Espace », procède à l'appel des candidatures.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

**- VOTE la désignation d'un délégué titulaire de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux et telle que présentée :**

Délégués titulaires	Délégué suppléant
Patricia VIOLET	Franck MUCKE
Alain JEUNE	
Philippe PATRY	

**- AUTORISE la Présidente à signer tous les actes à venir pour l'exécution de la présente délibération.**

## 8.3 - : Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau.

### **Délibération n°59/2021: Désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau.**

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 6 Août 2020, portant sur la désignation d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau,

Considérant la démission de Monsieur Didier DASSE, Alain JEUNE, en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'Espace », explique que le Conseil Communautaire doit désigner un nouveau représentant pour siéger à la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le bassin versant du Lez.

La Présidente procède à l'appel de candidatures.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **DÉSIGNE M. Franck MUCKE pour représenter la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux à la Commission Locale de l'Eau ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

#### **8.4 - : Régie de distribution de chaleur du pays de Dieulefit- révision du prix de l'énergie calorifique.**

A. JEUNE relate l'historique du réseau de chaleur qui fonctionne avec du bois déchiqueté et alimente 4 bâtiments. Mis en service en 2009, dès 2010 des difficultés techniques et pénalisantes sont apparues, notamment sur le silo non étanche et des ajustements ont été effectués. En 2013 et 2018, le foyer a dû être changé, car trop mis en pression avec le bois humide et depuis 2 ans ce problème paraît être réglé. Problème sur le fonctionnement de la téléalarme à distance avec ALTECI. Des microcoupures se passent sur le réseau électrique, aussi ce service reste aléatoire et non fiable. D'autres incidents ont eu lieu sur ce réseau.

Il rappelle que jusqu'à présent la CCDB renfloue annuellement à hauteur de 10 000 € ce budget annexe et il est nécessaire que cette situation soit revue pour rééquilibrer le budget Régie de Chaleur.

F. SIMIAN donne la parole à V. FRAYSSE, conseillère aux décideurs locaux.

V. FRAYSSE rappelle que lors du vote du budget il avait été conseillé de revoir les tarifs pour l'équilibrer et pour éviter de transférer le complément du budget général à ce budget. Aujourd'hui, il y a une analyse en cours pour affiner ce sujet afin d'arriver à une meilleure performance.

A. JEUNE, indique que dernièrement une visite sur les lieux avec V. FRAYSSE, le constructeur de chaudière, ALTECI et T. DIDIER a eu lieu pour trouver des points d'amélioration de fonctionnement de cette chaudière.

#### **Délibération n°60/2021 Régie de distribution de chaleur du pays de Dieulefit- révision du prix de l'énergie calorifique.**

Alain JEUNE, en charge de la commission « Agriculture, Forêt, Gestion de l'Espace », explique :

Considérant que dans le cadre de l'article 19 du règlement de service concernant la fourniture de chaleur par la Régie de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit, la révision des prix de vente de l'énergie calorifique peut être revue chaque année au début de la saison de chauffe,

Le prix de la chaleur est déterminé par la formule suivante :

$$R = R1 \times \text{Consommation} + R2 \times \text{Puissance}$$

Considérant que le Conseil d'Exploitation de la Régie de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit s'est réuni le 18 Août 2021 et a analysé le bilan technique et financier de la régie,

Considérant l'augmentation des charges fixes et la dernière révision des prix réalisée en 2015, ainsi que la nécessité d'équilibrer le budget du service,

Considérant la nécessité d'ajuster l'indexation de la formule de révision des prix afin de rééquilibrer le budget de la Régie de chaleur, la formule de révision des prix du R1 a été modifiée afin de correspondre aux consommations observées :

$$R1 = R1_0 \times \left( \left( 0,92 \times \frac{B}{B_0} \right) + \left( 0,08 \frac{F}{F_0} \right) \right) \quad R1 = R1_0 \times \left( \left( 0,85 \times \frac{B}{B_0} \right) + \left( 0,15 \frac{F}{F_0} \right) \right)$$

Ainsi, le ratio est passé d'une consommation de bois de 92% à 85% et de fioul de 8% à 15%.

Paramètre	B (€ HT/ MAP)	F	R1 (€ HT/ MWh)
Définition	Prix du bois la approvisionnement chaufferie	Indice INSEE du fioul domestique	Prix de la consommation
Valeur d'origine des indices	23,9€	202,58	44,01€
Date de référence	oct-09	oct-09	oct-09
Dernière valeur connue à la date de révision	25,58€	860,77	<b>68,09€</b>
Date	mai-21	mai-21	Sept-21

En accord avec les usagers du service, la Régie de chaleur propose une augmentation du R1 en appliquant la formule ajustée ci-dessus et de 10% le R2 (maintenance, électricité...), pour la saison de chauffe 2021-2022 :

R1(2015) :	48,93	€HT/MWh	R1 réévalué :	68,09	€HT/MWh
R2 (2015) :	32,80	€HT/kwh	R2 réévalué :	36,08	€HT/kwh

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- VALIDE la modification de la formule de révision du R1 ;
- VALIDE l'augmentation de 10% du R2 ;
- AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

## **9 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».**

### **9.1 - : Avenant à l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.**

Y. MAGNIN, Vice-président, en charge de la Commission « Culture - Solidarités », informe que la commission s'est réunie hier soir.

- Finalisation des propositions de la commission pour la démarche Défi-climat.
- La Semaine Bleue débute lundi, il demande aux élus de bien vouloir transmettre l'information auprès de vos administrés à l'aide des flyers distribué ce jour.
- La grille d'attribution de subvention pour l'aide aux associations a été réactualisée sur quelques points.
- K. EL KARRAZE, autrice dramaturge, en résidence sur le territoire et qui séjourne actuellement à La Bégude de Mazenc, a visité le côté Ouest du territoire. Sa prochaine résidence se tiendra en décembre à Dieulefit pour explorer la partie Est du territoire. Elle parcourt les écoles, les médiathèques en programmation avec E. CHELEPINE. Elle travaille en lien avec la Comédie de Valence, à la fin de sa résidence elle doit écrire une pièce pour la Comédie.
- Un listing de référencement du matériel que les associations du territoire possèdent est en projet afin de créer une mutualisation de prêt matériel.
- CTEAC : 4 dossiers ont été déposés dans le cadre de l'appel à projet. Une réunion avec la DRAC est prévue la semaine prochaine pour constituer le dossier.

Y. MAGNIN présente ensuite la délibération portée à l'ordre du jour.

C. MOULIN demande si le coût des travaux concernant la mise en place d'un ascenseur et de l'entrée commune sera partagé avec la commune de Dieulefit ?

Y. MAGNIN confirme que ce point a fait l'objet d'un accord avec la commune.

S. GALDEMAS demande où en est le projet d'implanter l'école de musique ailleurs ?

P. STADLER rappelle qu'au Conseil Communautaire du 24 juin et suite aux demandes auprès des communes de proposer du foncier, seule deux communes étaient susceptibles d'accueillir ce projet.

T. DIDIER, rappelle qu'il a exposé tous les cas de figure pour ce déplacement de projet. La

conclusion était que l'école de musique, là où elle se situe, est le meilleur endroit, à côté d'un collège, d'une cité scolaire, à côté du centre-ville....

C. MOULIN souligne que ces travaux de rénovation avoisinent le million d'euros et que la CCDB n'est pas propriétaire.

T. DIDIER souligne que ce débat a déjà eu lieu lors des conseils communautaires précédents et que tant que la CCDB a la compétence, elle a la responsabilité du public accueilli dans ces espaces.

Y. MAGNIN rappelle que le montant estimé a été revu et est en baisse. Il indique que la délibération présentée ce soir, concerne la régularisation des avant-projets réalisés par l'architecte sous l'ancienne mandature.

### **Délibération n°61/2021 : Avenant à l'accord-cadre relatif à l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunale dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.**

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission « Culture – Solidarités » rappelle que par délibération n°13/2013 du 21 février, un accord-cadre de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'Agence ABEILLE & COGNE pour l'aménagement d'une médiathèque et d'une école de musique intercommunales dans un bâtiment du collège "Ernest Chalamel" à Dieulefit.

Un marché subséquent a été signé le 27 janvier 2017 pour les travaux d'aménagement de l'école de musique « Le CAEM ».

Il explique que dans le cadre des échanges effectués avec les élus de l'ancienne mandature de la commune de Dieulefit et l'association « Le CAEM », le projet déjà en phase d'Avant-Projet Sommaire (APS) a dû être repensé. Cette demande du maître d'ouvrage est un surcoût pour l'équipe de maîtrise d'œuvre, estimé à 5 000 €HT.

Yves MAGNIN, propose un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre afin de prendre en compte le travail supplémentaire d'un montant de 5 000 €HT.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (4 abstentions : C. MOULIN + pouvoir I. COINTAULT, S. GALDEMAS, P. MOSSAZ) :**

**- AUTORISE la Présidente à signer un avenant au Contrat de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement des bureaux administratifs de la Communauté de Communes avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.**

### **9.2 - : Demande de subvention au Département pour le projet Studio d'Écriture Nomade, mené en partenariat avec la Comédie de Valence – Résidence d'auteur.trice..**

### **Délibération n°62/2021 : Demande de subvention au Département pour le projet Studio d'Écriture Nomade, mené en partenariat avec la Comédie de Valence – Résidence d'auteur.trice.**

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission « Culture-Solidarités », explique que :

- « Les Studios d'Écriture Nomades » sont un dispositif de « La Comédie de Valence » imaginé par son directeur, Marc Lainé, et l'autrice Penda Diouf, membre de l'Ensemble artistique de La Comédie, à destination des auteur·rice·s dramatiques. Il permet chaque saison à deux auteur·rice·s, l'un·e français·e et l'autre étranger·ère francophone, d'être accueilli·e·s pour deux mois en résidence en Drôme ou en Ardèche, et de percevoir une bourse pour écrire un texte de théâtre.
- Au cours de leur travail d'écriture, les auteur·rice·s auront la possibilité d'éprouver leur texte au plateau, lors d'un événement de fin de résidence sur le territoire choisi, avec des acteur·rice·s de la région, avec les membres de l'Ensemble artistique, ou avec d'autres artistes, chorégraphes, scénographes, musicien·ne·s... en fonction de leurs besoins.

Ce dispositif a pour objectif de :

- Aboutir à l'écriture d'un texte dramatique.
- Permettre à des auteur·rice·s une mise en pratique et une mise en dialogue avec d'autres artistes de toutes les disciplines au cours du processus d'écriture.
- Permettre à des auteur·rice·s d'écrire au contact d'un territoire et de ses habitant·e·s et que cet ancrage régional puisse éventuellement nourrir le processus d'écriture.
- Favoriser notamment des premiers gestes d'écriture dramatique.

Yves MAGNIN, explique que pour l'année 2021, le territoire drômois fléché est la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux pour plusieurs raisons :

- l'émergence de plusieurs projets de résidence d'auteurs,
- un investissement de la collectivité sur une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C), depuis maintenant 7 ans,
- une réflexion sur la mise en place d'un contrat territoire lecture en lien avec les 3 médiathèques du territoire,
- et la présence de nombreux auteurs et d'une dynamique territoriale associative autour de l'écrit très riche.

Il indique que la participation demandée à la CCDB est de :

- Mettre à disposition un logement pour la période de résidence
- Effectuer la coordination avec les acteurs du territoire : acteurs culturels (médiathèque,...), lieux de diffusions, lieux de médiation (école, collège...), pour un meilleur ancrage territorial (estimation d'une demi-journée de travail par semaine de présence de l'auteur).

En raison du caractère rapide de la mise en place du projet, le Département accepte exceptionnellement que la CCDB fasse une demande de subvention (habituellement réservée aux associations) pour accompagner notre territoire dans ce projet.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 abstention : F. STEINE) :**

- **AUTORISE** la Présidente à demander une subvention au Département d'un montant de 2 000€ pour la résidence d'auteur.e dans le cadre du projet SENDA ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes autres pièces utiles à cette décision.

**9.3 - : Demande de subvention au département pour les actions C.T.E.A.C. pour l'année 2021/2022 dans le cadre de l'avenant 2021 à la convention triennale C.T.E.A.C 2018/2020.**

**Délibération n°63/2021 : Demande de subvention au département pour les actions C.T.E.A.C. pour l'année 2021/2022 dans le cadre de l'avenant 2021 à la convention triennale C.T.E.A.C 2018/2020.**

Yves MAGNIN, Vice-président en charge de la Commission « Culture-Solidarités », rappelle que la CCDB est engagée depuis 2014 dans une Convention Territoriale d'Education Artistique et Culturelle (C.T.E.A.C.) avec pour partenaires financiers la DRAC, le Conseil Régional et le Département.

Il rappelle, qu'un avenant a été signé avec les partenaires pour l'année 2021/2022 selon la délibération 109/2020.

La résidence avec le collectif Faunes étant terminée, un nouvel appel à projet a été lancé et est en cours de validation. Dans l'attente du plan d'action 2021/2022, la demande de subvention doit être déposée auprès du département pour un montant de 8 000 €

En parallèle, le Département nous accompagne dans la mise en place du diagnostic sur le Contrat Territoire lecture pour un montant de 2 500 €.

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **SOLLICITE** auprès du Département une subvention d'un montant de 10 500€ dont 8 000€ pour les actions C.T.E.A.C. 2021 - 2022 et 2 500 € pour le diagnostic Contrat Territoire Lecture ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes autres pièces utiles à cette décision.

## **10 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».**

T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments » fait un point sur les bâtiments :

- Crèche de Bourdeaux, cet été des travaux ont été effectués sur les parties accueillant les enfants. En novembre débiteront les travaux de construction. D'autre part, la terrasse en bois est vermoulue et très abîmée. Devis à hauteur de 4000€ de remplacement.

- Crèche de la Bégude-de-Mazenc une visite avec l'architecte s'est déroulée pour essayer de traiter les malfaçons apparentes (étanchéité).
- Contrôles réglementaires électriques, seront finalisées d'ici la fin de l'année sur l'ensemble des bâtiments de la CCDB par Qualiconsult.
- Locaux de la CCDB, l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre est lancé. Ouverture des plis lundi dernier avec P. STADLER, F. SIMIAN et T. DIDIER, une analyse est en cours.
- Une Commission d'Appel d'Offre (CAO) sera constituée même si pas d'obligation, car les marchés passés par la CCDB sont inférieurs aux seuils, mais c'est préférable et judicieux. Cette CAO sera constituée de droit par la Présidente et de 5 membres titulaires et 5 suppléants membres du Conseil Communautaire.

## **11 – Le point sur la Commission « Information - Communication ».**

F. SIMIAN prend la parole au nom de B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information – Communication » absent et indique qu'une réunion s'est tenue avec les membres de la commission et le bureau Korigan pour la refonte du site Internet de la CCDB.

## **12 –Finances et Gestion du Personnel :**

### **Délibération n°64/2021 : Décision budgétaire modificative n°1 – Virement de crédits Section d'investissement.**

La Présidente, Fabienne SIMIAN explique que les mouvements de crédits budgétaires ci-dessous sont nécessaires dans le budget général pour solder le marché de travaux d'accessibilité à la Ferme Saint Pol.

#### **DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°1**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2188-32 : Bâtiments	2 960.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>2 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-30 : Investissement Centre de Loisirs	0.00 €	2 960.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>2 960.00 €</b>	<b>2 960.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

**Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents:**

- **APPROUVE** cette proposition ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toute pièce utile à cette décision.

## **13 – Décisions de la Présidente**

**Décision 10-2021**: Modification de la décision n°09/2021 pour le lot n°5 Plâtrerie – Peinture. Signature d'un marché avec l'entreprise SMARKI Plâtrerie (MAPA).

La Présidente, rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement du multi accueil Picoti Picota à Bourdeaux, après lancement d'une consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), les offres ont été analysées et classées – Voir Décision n°D09/2021.

La Présidente, explique qu'une erreur a été effectuée dans le document d'analyse des offres fourni par l'architecte, concernant le montant de l'offre de l'entreprise SMARKI, ce qui nécessite une modification de la décision n°09/2021 pour le lot n°5.

La Présidente, DÉCIDE de signer un marché avec l'entreprise suivante :

- Lot 5 – Plâtrerie – Peinture : SMARKI Plâtrerie pour un montant de 12 937.66 € et non 11 607.50 €HT

**Décision 11-2021** : Signature d'un marché avec KORIGAN pour la refonte du site (MAPA).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à un prestataire la refonte du site internet de la CCDB ; après consultation auprès de sept prestataires, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), trois offres sont parvenues :

- KORIGAN pour un montant des prestations de 6 600,00 € HT

- KAPT pour un montant des prestations de 16 900.00 €HT

- CLERC & NET pour un montant des prestations de 11 200.00 € HT

Suite à l'analyse des offres, la Présidente, **CONSIDÉRANT** l'offre la mieux disante conformément aux dispositions de l'article 1<sup>er</sup> - 1 du CMP, **DÉCIDE** de signer un marché avec KORIGAN pour un montant de 6 600.00 € HT.

**Décision 12-2021** : Signature d'avenants aux actes d'engagements afin de reporter le délai d'exécution des travaux de mise en accessibilité de l'accueil de loisirs « La Ferme Saint Pol » à La Bégude de Mazenc (MAPA).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux de mise en accessibilité de l'accueil de loisirs « La Ferme Saint Pol » à La Bégude de Mazenc ;

**CONSIDÉRANT** que suite à de nombreux problèmes de coordination entre les entreprises et aux difficultés rencontrées par le maître d'œuvre à mobiliser l'ensemble des corps de métiers sur ce chantier, les délais initiaux prévus à l'article 3 de l'acte d'engagement, soit avant le 27/12/2019, ne peuvent pas être respectés.

La Présidente, **DECIDE** de signer des avenants aux actes d'engagements afin de reporter le délai d'exécution des travaux à la date du 30 juin 2021, pour les lots suivants :

- Lot 1 –Gros Œuvre Serrurerie : Entreprise CHAZET
- Lot 2 Charpente Bois Couverture : Entreprise ABC Bois
- Lot 3 –Menuiserie : Entreprise MENTRICA
- Lot 4 Plâtrerie Carrelage peinture : Entreprise BETUL
- Lot 5-Electricité Plomberie -Ventilation : SARL Pellegrin et Frères

**Décision 13-2021** : Signature d'avenants aux actes d'engagements afin de reporter le délai d'exécution des travaux de mise en accessibilité de l'accueil de loisirs « La Ferme Saint Pol » à La Bégude de Mazenc (MAPA). *Annule et remplace la Décision n°12-2021.*

La Présidente, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux de mise en accessibilité de l'accueil de loisirs « La Ferme Saint Pol » à La Bégude de Mazenc ;

**CONSIDÉRANT** que l'intervention des entreprises ne pouvant se faire que pendant l'absence des enfants pendant les périodes de vacances scolaires, les travaux ont dû être fractionnés (interruption Toussaint, Noël, Février...). Par ailleurs, les dernières prestations devant être réalisées courant Mars 2020 ont été interrompues en raison du confinement COVID ; le chantier a pu être repris en Mai pour finir en Juin 2020.

La Présidente, **DECIDE** de signer des avenants aux actes d'engagements afin de reporter le délai d'exécution des travaux à la date du 30 juin 2020, pour les lots suivants :

- Lot 1 –Gros Œuvre Serrurerie : Entreprise CHAZET
- Lot 2 Charpente Bois Couverture : Entreprise ABC Bois
- Lot 3 –Menuiserie : Entreprise MENTRICA
- Lot 4 Plâtrerie Carrelage peinture : Entreprise BETUL

- Lot 5-Electricité Plomberie -Ventilation : SARL Pellegrin et Frères

**Décision 14-2021 :** Signature d'un contrat avec l'EURL Tardieu pour fournir deux sites de chaufferies en bois déchiqueté (MAPA).

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de fournir deux sites de chaufferies en bois déchiqueté : la Ferme Saint Pol, située à La Bégude de Mazenc et la Baume à Dieulefit pour une durée de 3 ans ; Après lancement d'une consultation en procédure adaptée (MAPA), une (1) offre est parvenue dans les délais et a été analysée selon les critères indiqués dans les modalités de consultation: Valeur technique (60%, notée sur 100 points) et Proposition financière (40%, notée sur 100 points).

Candidats	Note Technique pondérée	Prix DQE	Note prix pondéré e	Note totale	Classement
<b>EURL TARDIEU Edmond</b>	20/20	25,58€	40/40	100/100	1

La Présidente, **CONSIDÉRANT** que l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique (L2152-7 s), **DÉCIDE** de signer un contrat avec l'EURL Tardieu sur la base d'un prix de la fourniture à 25,58€ HT.

**Décision 15-2021 :** Décision budgétaire modificative n°2.

**VU** les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget Général de la Communauté de Communes au compte 022 - Dépenses imprévues

**La Présidente, DÉCIDE** les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°1 (Décision budgétaire modificative n°2)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6745 : Subventions aux personnes de droit privé	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>1 500.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

## **14 – Décisions du bureau**

**Décisions du bureau n°06-2021 :** Aide à l'investissement des entreprises artisanales et commerciales de la CCDB - Octroi de subventions.

Dossier de Me Sarah CLOTUCHE (LE POET LAVAL)

Objet de la demande : Achat de matériel de production et d'exposition

Montant des investissements éligibles : 11 463,52 € HT

Aides demandée à la CCDB (15%): 1 720 €

Remarque de la commission : Il faut conseiller aux entreprises de faire appel à des prêts pour financer leurs investissements et conserver leurs apports en fonds de roulement.

Avis de la commission : Avis FAVORABLE

Le Bureau après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** dans le cadre du règlement d'aide en vigueur, d'attribuer la subvention ci-dessus désignée au bénéficiaire et ce jusqu'au montant maximum indiqué.

- **AUTORISE** la Présidente à signer une convention attributive de subvention et toutes pièces utiles à cette décision.

## **15 – Questions et informations diverses**

La Présidente, F. SIMIAN évoque les dates des prochains Conseils Communautaires : le jeudi 04 novembre à Dieulefit et le jeudi 16 décembre à La Bégude-de-Mazenc. Des Comités des Maires le mardi 5 octobre (Projet de territoire) et le mardi 26 octobre (EPORA présentation d'étude de gisement foncier) 18h à Le Poët-Laval.

Elle informe avoir participé à une visio organisée par la Préfecture sur le Comité de concertation de suivi : Plan d'action Orange –Réseau Cuivre. Rappelle qu'elle avait demandé dans chaque commune des référents pour établir les problèmes rencontrés sur les communes. A ce jour manque 4 contacts. Orange a établi un point sur l'élagage, Orange a signé une convention avec l'AMRF, un kit de communication sera transmis sur l'élagage

La Présidente F. SIMIAN explique que D. CHALVET est revenue à la CCDB 50% est prise complètement au secrétariat du pôle service Gestion des déchets. Pour mutualisation d'une secrétaire volante le projet est pour l'instant en stand-by, à voir pour la suite.

Une agente I. LAVOCAT prend son service demain pour l'entretien des locaux, en remplacement de C. GOETZ.

Elle donne un point sur le SCoT suite à la loi de résilience parue au mois d'août la Zéro Artificialisation des Sols doit être atteinte en 2050 (ZAN Zéro Artificialisation Net). Et dans les 10 prochaines années division par 2 du rythme artificialisation. Objectif national, le détail est inscrit dans la loi. Le Département de la Drôme lui souhaite atteindre l'objectif en 2040. Toutes les strates : Région avant 2023, SCOT avant 2026, Le Département, les Communes (documents d'urbanisme) avant 2027 doivent intégrer la notion de ZAS. Elle informe que le mercredi 1 décembre aura lieu une réunion d'information sur le SCoT avec des ateliers ouverts à l'ensemble des élus

F. SIMIAN donne la parole à L. GIRARD, 9 octobre aura lieu une manifestation nationale le jour de la nuit, célébrant la nuit, le ciel étoilé, et sensibilisant sur la pollution lumineuse. Dieulefit organise une soirée astronomie. Souhaite connaître si d'autres communes vont mettre en place cette manifestation et si des communes pratiquent des coupures d'éclairage public.

P. MOSSAZ rappelle que le dossier SIL a été très mal mené entre autre par le manque de communication (CCDB, élus, professionnels). Malgré les 6 mois de retard sur ce dossier, certaines communes n'ont pas répondu dans les délais et cela a pénalisé celles qui avaient répondu dans les temps. Par ailleurs, les professionnels ont été défavorisés par ce manque de signalisation vis-à-vis des touristes alors que ces professionnels ont participé à contre cœur à ce projet. F. SIMIAN annonce qu'un courrier a été envoyée aux communes avec un délai de retour de réponse. Si celles-ci ne retournent pas leurs réponses elles seront exclues du dossier SIL. Par contre pour les autres le dossier continuera à avancer ensemble permettant ainsi de calculer les besoins de chacune. Et une note d'avancement sur ce dossier sera envoyée aux communes par la CCDB.

M. BELLE pour les petites communes c'est une charge colossale, un chargé de mission pour effectuer ce travail de référencement SIL ? F. SIMIAN souligne que l'élu est le plus à même de connaître les entreprises de son territoire. R. PALLUEL intervient un BE avait commencer à répertorier les entreprises du territoire et chaque commune devait confirmer la liste proposée.

F. SIMIAN a distribué des flyers de Leader sur lesquels il est proposé un programme d'aides européennes proposées aux entreprises, associations, structures et collectivités. L'année prochaine nouvelle programmation en lien avec Montélimar Agglo, nous serons amenés à répondre à un appel à manifestation d'intérêts pour obtenir des aides pour notre territoire.

F. SIMIAN clôt et remercie l'assemblée pour sa présence et sa participation.

**Le Conseil est clos à 20h45**